



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	2-ÉTHYLANILINE
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	2-ETHYLANILINE; o-Ethylaniline; Benzenamine 2-ethyl-; 2-Ethylbenzenamine; o-Aminoethylbenzene
<b>Code du produit</b>	EP-0118
<b>Formule chimique</b>	$C_8H_{11}N$
<b>Masse molaire</b>	121.18
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-06-23

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SIMDUT**

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2
- Toxicité aigüe-Cutanée - catégorie 3
- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 4

**PICTOGRAMMES**



**Mention d'avertissement** DANGER

**Mentions de danger (H)**

- Provoque une sévère irritation des yeux
- Toxique par contact cutané
- Nocif en cas d'ingestion

**Conseils de prudence (P)**

- Se laver soigneusement après manipulation.
- Porter des gants de protection (butyle, Viton®, matériau laminé (PE/EVOH)), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Rincer la bouche.

**Autres dangers** NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 2  
**Inflammabilité** 2  
**Réactivité** 0  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
2-Ethylaniline	578-54-1	<=100%

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Méthémoglobinémie (taux de méthémoglobine trop important dans le sang). Cyanose (coloration bleue à noire de la peau et des ongles). À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles).
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur
2-Éthylaniline	578-54-1	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Butyle. Viton® (Fluoroélastomère). Matériau laminé (PE/EVOH) Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Rouge foncé clair
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil d'odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion et congélation</b>	-44 °C / -47 °F
<b>Point d'ébullition</b>	210 °C / 410 °F
<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	93 °C (199 °F) - coupelle fermée
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau, miscible avec l'éthanol et l'éther
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Masse volumique et densité relative</b>	0.983 g/mL at 25 °C
<b>Densité de vapeur relative</b>	4.85 (Air=1)
<b>Caractéristiques des particules</b>	Sans objet

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air en cas de fort échauffement.
<b>Stabilité chimique</b>	Sensible à la chaleur. Sensible à la lumière. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter la chaleur excessive. Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Exposition à la lumière.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts. Peroxydes. Phénols. Époxydes. Halogénures d'acides. Isocyanates. Violente réaction avec: Oxydants. Réducteurs forts. Anhydrides d'acides. Organiques halogénés.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 2-ÉTHYLANILINE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation et contact cutané.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Larmoiment. Peut provoquer une grave irritation des yeux.
- Peau	Peut provoquer: Brûlures sévères et ulcérations des tissus.
- Respiration	Peut irriter le système respiratoire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Ingestion	Somnolence. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Méthémoglobinémie (taux de méthémoglobine trop important dans le sang). Cyanose (coloration bleue à noire de la peau et des ongles). À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 1260 mg/kg. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 2-ÉTHYLANILINE

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les poissons: Toxicité chronique - CL50 - Poecilia reticulata (Guppy) - 74.7 mg/l - 14 jr. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CL50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 8.05 mg/l - 48 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non-disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Donnée non-disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	2273
<b>Appellation réglementaire</b>	2-ÉTHYLANILINE
<b>Classification du TMD</b>	Matières toxiques 6.1
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Indice de quantité limitée</b>	5 L
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2 - Toxicité aigüe-Cutanée - catégorie 3 - Toxicité aigüe-Orale - catégorie 4
----------------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-06-23**